Brest

# LA GAZETTE

NOVEMBRE 2026

*Le bulletin d'information de la CFE-CGC Naval Group*



Le premier CSE de la mandature 2026/2030 s'est tenu le 3 novembre en présence de vos nouveaux élu(e)s. Il a donné lieu à l'élection de son bureau mais également à celle des membres des différentes commissions.

## La « Gazette CFE-CGC » vous explique tout !



Philippe LE GUERN

### Le bureau du CSE

Frédéric Archimbaud est élu secrétaire du CSE (et membre de droit de toutes les commissions). Il sera assisté de Blandine Chevalier en tant que trésorière. Le rôle du bureau du CSE est de définir la politique sociale du CSE et de coordonner les actions des élus.

Votre représentant **CFE-CGC** au bureau du CSE est **Philippe Le Guern**.

## LES COMMISSIONS DU CSE

### La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

La CSSCT exerce, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité concernant la santé, la sécurité, les conditions de travail et l'environnement. Elle intervient, par exemple, sur les points suivants :

- Prévention et analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs
- Visites préventives des nouveaux locaux (ateliers, bureaux, navires…) et contrôle des espaces déjà existants
- Adaptation et aménagement des postes de travail pour réduire l'usure professionnelle et la pénibilité du travail afin d'en faciliter l'accès à tous
- Proposition de toute initiative qu'elle estime utile :
  - Des actions de prévention des risques psychosociaux et des risques pour la santé physique,
  - Des améliorations des conditions de travail
  - De la vigilance sur la salubrité et le respect des normes des locaux

La particularité de l'établissement brestois donne lieu à 2 CSSCT, une pour la Base Navale et le Froutven (BNF), l'autre pour l'île longue (ILO). Ces commissions sont présidées par le directeur de l'établissement ou son représentant désigné par lui.

Vos représentants **CFE-CGC** dans ces commissions sont **Laurent Gosselin** (BNF et ILO) et ses remplaçants : **Franck Duchscher** (BNF) et **Philippe le Guern** (ILO).



Laurent GOSSELIN



Philippe LE GUERN



Franck DUCHSCHER



Bastien PERROS



Patrice KERVRAN

## La Commission Compétences Emploi Diversité (CCED)

Cette commission traite des domaines sociaux, formation, logement, emploi, égalité professionnelle, compétences, diversité et handicap.

Son périmètre couvre notamment la politique sociale de l'entreprise et les questions relatives à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (prospectives), l'évolution des métiers, des emplois, et les PIRH (Plan d'Investissement Ressources Humaines) par Direction.

Vos représentants **CFE-CGC** dans cette commission sont **Bastien Perros** et **Patrice Kervran** (son remplaçant).

## La Commission Économique (COMECO)

Cette commission permet d'échanger sur la situation du site en termes de performances économiques, d'investissements, de prospectives sur les futurs projets. Elle est également en charge de préparer pour le CSE les points à l'ordre du jour liés à l'activité opérationnelle de l'établissement, la charge et la sous-traitance.

Vos représentants **CFE-CGC** à la COMECO sont **Célia Cabeza** et **Philippe Le Guern** (son remplaçant).



Célia CABEZA



Philippe LE GUERN



Ronan CORVEST



David COSTARD

## La Commission des Réclamations Individuelles et Collectives (CRIC)

Son rôle est de challenger et interroger la Direction sur les questions ou problématiques tant individuelles que collectives auxquelles vous êtes confrontés dans l'exercice de vos fonctions ou que vous pouvez rencontrer dans la vie sur site en général. Cette commission est présidée par un représentant de la Direction et elle se réunit tous les 2 mois.

Vos représentants **CFE-CGC** à la CRIC sont **Ronan Corvest** et **David Costard** (son remplaçant).

La **CFE-CGC** est votre porte-voix alors n'hésitez surtout pas à nous transmettre vos réclamations. Les réponses vous seront bien entendu adressées.

## La Commission des Activités Sociales et Culturelles (CASC)

Le CSE assure, contrôle et participe à la gestion de toutes les ASC au bénéfice des salariés (CDI, CDD, apprentis, stagiaires) et de leur famille. Il organise et participe également à la gestion de diverses activités (sportives, culturelles, détentes, ...).

Vos représentants **CFE-CGC** à la CASC sont **Agnès Blanchot** et **Violette Teysseyre** (sa remplaçante)



Agnès BLANCHOT



Violette TEYSSEYRE



Rémy BOURGET



Jean-Pierre LAYEC

## La Commission Restauration (CRESTO)

Cette commission a pour but de suivre les activités et le budget liés à la restauration et les attentes des utilisateurs salariés.

Vos représentants **CFE-CGC** à la CRESTO sont **Rémy Bourget** et **Jean-Pierre Layec** (son remplaçant)

## La Commission secours

Cette commission a vocation à accompagner des salariés en difficulté financière. La situation individuelle est étudiée et des actions sont décidées (prêt, secours,...).

Vos représentants **CFE-CGC** à cette commission sont **Philippe Le Guern** et **Laurent Gosselin** (son remplaçant).



Philippe LE GUERN



Laurent GOSSELIN



Agnès BLANCHOT



Laurent GOSSELIN

## La Commission des marchés

Pour les marchés dont le montant est supérieur à 30 000€ (seuil fixé par décret), le Comité Social et Économique détermine, sur proposition de la commission des marchés, les critères retenus pour le choix des fournisseurs et des prestataires du CSE et la procédure des achats de fournitures, de services et de travaux.

Vos représentants **CFE-CGC** à cette commission sont **Agnès Blanchot** et **Laurent Goselin** (son remplaçant).

## La Commission Développement Durable

Si cette commission **n'est pas prévue par l'accord d'entreprise**, la **CFE-CGC** - membre de l'UN Global COMPACT (qui a défini 17 objectifs de développement durable pour parvenir à un avenir meilleur pour tous) - **revendique la mise en place d'une commission dédiée**.

Nous entendons à travers cette dernière structurer un véritable **dialogue environnemental** au sein des établissements et mobiliser les personnels sur les sujets de développement durable.





## Harcèlement sexuel et agissements sexistes

Un référent « harcèlement sexuel et agissements sexistes » doit être légalement désigné par les élus du CSE parmi ses membres.
Son rôle est d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.
Toute prise de contact ou échange avec votre référent se réalise sous le sceau de la confidentialité et de la discrétion la plus totale.

**Notre ADN, vous représenter, vous informer, vous défendre !**

Vous partagez nos valeurs ? Vous aimez nos publications ? Vous souhaitez être acteur de la vie de votre entreprise ?

**Osez l'aventure syndicale, adhérez à la CFE-CGC !**

https://www.cfecgc-naval.fr/

J'adhère